



prestation compensatoire sous forme de rente au décès du débiteur

Par **Boris 13**, le **08/01/2021** à **14:16**

Bonjour, je verse à mon ex épouse une prestation compensatoire sous forme de rente mensuelle.

A mon décès , cette prestation est transmissible à mes héritiers et transformée en capital .

L'article 280-2 du code civil précise que la pension de reversion, que touchera mon ex épouse doit être déduite de la prestation compensatoire.

Ma question est : Si la pension de reversion que touchera mon ex épouse s'avère supérieure à la prestation compensatoire que je lui verse qu'advient-il du versement de cette prestation? ,

Merci pour votre réponse

Cordialement

Alain